

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux / Demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres au titre du Fond Chaleur de l'ADEME.

Le Maire expose.

Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME, est un dispositif de soutien financier au développement de la production de chaleur et de froid renouvelables en mobilisant des ressources renouvelables locales.

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place un guichet unique qui ouvre aux communes l'accès au fonds chaleur, notamment dans le cadre d'un projet d'installation ou remplacement d'un système de production de chaleur renouvelable en mobilisant des ressources renouvelables locales (géothermie, solaire, biomasse...).

Le Maire rappelle :

- le souhait de la commune de s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique souhaitée de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part ;
- le recours au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de PAC géothermique + boucle d'eau tempérée pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux à Echiré ;
- la décision du conseil municipal qui, par délibération du 28 avril 2023, a retenu l'offre du groupement constitué de la SARL CEBI - BET Fluides (mandataire du groupement) 79200 Parthenay et d'HYGEO Eau et Environnement - BET Hydrogéologue (cotraitant) 86550 Mignaloux-Beauvoir, pour un montant global de 33 151,00 € HT soit 39 781,20 € TTC, dont :
 - tranche ferme (audits énergétiques et étude de faisabilité) pour 10 911,00 € HT soit 13 093,20 € TTC,
 - tranche conditionnelle (sélection du foreur et réalisation test réponse thermique ou essais puisage) pour 22 240,00 € HT soit 26 688,00 € TTC.

Le Maire présente à l'assemblée le plan prévisionnel de financement lié à cette opération, comme suit :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>En Euros</i>	<i>RECETTES</i>	<i>En Euros</i>
1/ TRANCHE FERME			
- Audits énergétiques (BET Fluides)	4 019,00	DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES FONDS CHALEUR ADEME : - Etude faisabilité (incluse dans tranche ferme pour 6 892,00 € HT)	4 824,00
- Etude de faisabilité (BET Hydrogéologue et Fluides)	6 892,00		
<i>Sous total Tranche ferme</i>	10 911,00		
2/ TRANCHE CONDITIONNELLE (pour mémoire)			
- Assistance à la sélection du foreur	2 968,00	SIEDS (Syndicat d'Energie des Deux- Sèvres)	
- Réalisation du test de réponse thermique ou puisage/réinjection et validation du gisement selon besoins de l'opération	19 272,00	AUDITS ENERGETIQUES SUR BATIMENTS DE – DE 1000 m² - Audits énergétiques (inclus dans tranche ferme pour 4 019,00 € HT) 6 892,00 € HT)	2 009,00
Sous total tranche conditionnelle	22 240,00	AUTOFINANCEMENT Commune d'Echiré	4 078,00
TOTAL HT TRANCHE FERME	10 911,00		
TVA	2 182,20	TOTAL HT*	10 911,00
TOTAL TTC TRANCHE FERME	13 093,20		

Le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération présentés ci-dessus ;
- de l'autoriser à solliciter Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Chaleur (Etudes) :
 - pour la réalisation de l'étude de faisabilité selon le cahier des charges ADEME (tranche ferme hors audits énergétiques) ,
 - à l'issue de l'étude de faisabilité et ses conclusions, pour la réalisation des tests de réponse thermique ou de puisage engagée (tranche conditionnelle ci-dessus complétée du devis du foreur sélectionné) ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 04 MAI 2023
Notifié ou publié le : 04 MAI 2023